COMMISSION VIE SCOLAIRE Réunion n°4 15/03/22 à 18h

Présents

J. Delalandre, Maire

S. Rouquette, Présidente de la Commission

Mme Portail, M. Bidaux, adjoints au maire

Membres extérieurs

D. Jacquaint

Absences excusées : A. Deshayes, Conseillère Municipale

M. Mme Wallemacq, parents élus

1- Fonctionnement du logiciel cantine

Toutes les familles sont à ce jour inscrites et utilisent le logiciel sauf une.

Certaines personnes ont rencontré des difficultés d'utilisation du logiciel mais ont pu être aidées en mairie. Elles sont maintenant autonomes pour leurs réservations de repas.

Certains dysfonctionnements subsistent parfois (cocher-décocher), réglés au coup par coup avec le prestataire.

L'équipe municipale est à l'écoute des usagers pour faire évoluer le système.

À noter qu'aucune remarque venant des représentants des parents d'élèves n'a été formulée en Conseil d'école (mis à part les éventuels dysfonctionnements réglés au cas par cas) ni même par mail (échangé pour préparer cette réunion).

Remarques de parents :

- lorsque l'enfant mange toute l'année tous les jours, c'est fastidieux de cocher toutes les cases

➤ Une possibilité de réservation à l'année avec paiement par prélèvement mensuel est à l'étude. Dans ce cas, les parents ne paieraient pas à la consommation, il leur serait ainsi impossible de supprimer des repas en cas d'absence.

- certains parents demandent à ce qu'on réduise le délai de réservation de 48h

➤ Vu avec toute l'équipe de cantine, aucun problème pour passer le délai de réservation à 24h jours ouvrés (la veille avant 10h et le vendredi pour le lundi).

- en cas d'absence d'un enseignant

Pendant la période Covid, les enfants ne pouvaient pas être répartis dans les autres classes, les repas n'étaient pas facturés aux familles.

À partir de la levée des protocoles restrictifs, les enfants ayant la possibilité d'être accueillis à l'école, les repas réservés seront facturés.

- problème avec une famille qui refuse de s'inscrire via le logiciel et qui veut payer par chèque

Cette personne soulève l'aspect discriminatoire du refus du paiement par chèque et précise que 3 ou 4 familles sont dans le même cas et sont obligées de s'arranger avec d'autres personnes qui paient en CB pour elles.

➤ Pour accepter le paiement par chèque, il va falloir créer un compte La Banque Postale et porter les chèques chaque mois.

L'équipe municipale fait remarquer les coûts supplémentaires (frais bancaires, temps, énergie...) pour une seule famille qui refuse le système par conviction et non par impossibilité matérielle.

Remarques des adjoints :

- que faire pour inciter les gens à bien réserver en temps et en heure ?

En prenant exemple sur d'autres communes ayant le même type de logiciel, la Commission propose de majorer le tarif du repas de 1 € s'il n'a pas été réservé via le site en temps et en heure.

- augmentations de tarifs

La Commission propose d'augmenter les tarifs dans le cas d'augmentation de prix du prestataire à chaque rentrée scolaire.

Le règlement du Restaurant Scolaire sera donc modifié pour la rentrée 2022 et diffusé aux familles en version papier + sur Parascol.

2- Horaires accueil périscolaire

- Possibilité d'étendre les horaires jusqu'à 19h suite à des demandes de parents.

Simulation faite en changeant la répartition de certaines tâches parmi les agents : coût peu élevé pour l'année.

La commission valide l'idée.

>Proposition sera faite aux agents pour décision.

Séance levée à 19h15